

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 1^{er} novembre 2007
à la Salle de Spectacles.**

3^{ème} séance 2007-2008

Séance du jeudi 1^{er} novembre 2007, 20 h 15.

Présidence de M. Jacques Berthoud, président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Municipalité, à la presse et au public.

Conformément à l'art. 65 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

61 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	MM.
Marcelle Bourquin	Eric Aeschlimann
Claudine Hottiger	Laurent Desarzens
Rosana Joliat	Roland Divorne
	Nicolas Freymond
	Philippe Pache
	Jean-Marc Reymond

Absent-e-s: Laura Montalbano, Michele Scala, André Von Gunten.

Deux conseillères sont arrivées après l'appel.

Une conseillère sera assermentée.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la troisième séance de l'année 2007-2008 ouverte.

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Lors de l'établissement de l'ordre du jour de cette séance, une ligne a échappé au contrôle du Bureau, qui propose, par conséquent, de rajouter un point soit :

10 bis : Préavis n° 36-2007 - Création d'un terrain multisports au Sud des voies. M. Mathias Abderhalden, président rapporteur.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour complété est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour complété

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2007.
- 2 Démission. Assermentation.
- 3 Communications de la Présidence.
- 4 Communications de la Municipalité.
- 5 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 6 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 7 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- 8 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 9 **Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Raymond Gauthier pour un festival des cultures à Renens.**
Mme Catheline Reymond, rapporteure.
- 10 **Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Rose-Marie Matti pour encourager une mobilité douce.**
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteure.
- 10^{bis} **Préavis n° 36-2007 - Création d'un terrain multisports au Sud des voies.**
M. Mathias Abderhalden, président rapporteur.
- 11 **Rapport-Préavis No 37-2007 - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher demandant la création d'un espace d'hébergement gratuit pendant l'hiver pour les sans-abris et les personnes en grande détresse sociale et la mise sur pied d'une collaboration avec Lausanne pour la création d'une équipe mobile d'aide.**
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 12 **Préavis No 38-2007 - Subventionnement communal de l'immeuble du chemin des Corbettes 5, propriété de la Société Coopérative d'Habitation de Renens (SCHR).**
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 13 Motions, postulats, interpellations.
- 14 Proposition individuelles et divers.

1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2007

Le Président ouvre la discussion, et passe la parole à Mme Suzanne Sisto-Zoller, secrétaire, qui précise que, en page 20, 2 lignes de M. Laurent Desarzens ont glissé à la page 15 sous l'intervention de M. Jean-Pierre Rouyet. En page 28, le nom de Mme la Syndique est mal imprimé. Il faut lire "Mme Marianne Huguenin, syndique". Mme Sisto-Zoller prie les conseillères et conseillers de l'excuser et de rectifier leur procès-verbal. L'exemplaire destiné aux archives sera corrigé. La discussion n'est plus utilisée. Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité.

2 Démissions, assermentation.

Le bureau du Conseil a reçu la lettre de démission de **Mme Florence Widmer**, du RCDR. Le Président en donne lecture.

"Diplomatiquement, je vais évoquer ma dernière année d'étude, évidemment fort chargée, avant examen de la fin du printemps et de l'été prochains pour vous faire part de ma démission du Conseil communal de note ville, avec effet au 1^{er} octobre 2007, d'où mon absence à la séance du Conseil communal du 4 octobre 2007.

Je ne souhaite pas prendre congé de la totalité de mes collègues conseillères et conseillers avant de leur avoir fait part de tous mes remerciements pour l'ensemble

des moments partagés au service de la "chose" communale, en particulier les membres des commissions dans lesquelles j'ai eu la joie et le privilège de siéger, je veux parler de la commission de gestion, de celle de la naturalisation et de celle du Théâtre en herbe.

Il n'est pas question d'oublier celles et ceux qui furent, en même temps que moi, commissaires à l'un ou l'autre des différents préavis qu'il s'est agi d'étudier.

Enfin, vous ou tu que j'ai simplement rencontré tout au long des quelque sept années passées au Conseil communal... eh oui, Mesdames et Messieurs, c'est l'année de mes vingt ans que j'avais été élue pour la première fois... ce qui me donne, allez savoir, la possibilité de me représenter dans quelque temps ou dans un peu plus longtemps.

Laissons donc couler un peu d'eau sous les ponts et voyons comment certaines choses vont évoluer.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux et municipaux, encore mille mercis, bonne chance et continuez à vous ECALter... oh excusez-moi, à vous éclater pour la chose publique!

A bientôt."

Mme Widmer sera remplacée par **Mme Sylvia Mermoud** (RCDR), qui prête serment selon l'art. 6 du règlement du Conseil.

3 Communications de la Présidence

Journée du dimanche 21 octobre 2007: Le Président remercie tous ceux qui se sont engagés lors de la journée du dépouillement du 21 octobre, et nous fait part des remerciements de Monsieur le Préfet Jacques Nicod

"Pour ce qui concerne Renens, j'ai pu observer que nous avons

- un problème d'arrivées tardives
- un problème d'écoute et
- un problème d'attention.

Arrivée tardive: Le contrôle strict mis en place par le greffe municipal, à raison, ne permet pas des distributions successives d'enveloppes durant la journée ce qui bloque tous les bureaux au démarrage.

Ecoute: Il est fastidieux de répéter, scrutin après scrutin, que le rythme est dicté par le bureau central et non par les scrutateurs. Dès que l'erreur pointe le bout de son nez, il devient quasi impossible d'effectuer des recherches sans arrêter l'activité de tous les bureaux.

Attention: Il est indéniable que l'attention se relâche après le repas et que des erreurs basiques se produisent, comme par exemple le mélange entre conseil national et conseil des états voire d'enveloppes dans lesquelles il restait encore des bulletins pour les votes cantonaux...

Journée du dimanche 11 novembre 2007: Pour le second tour au Conseil des Etats, seuls 15 bureaux seront convoqués avec début du travail à 08h30 précises. Trente

personnes en plus du bureau central à dix personnes et du personnel de saisie, œuvreront pour un travail efficace et rapide et une libération permettant à tout un chacun de profiter encore d'une partie d'un merveilleux après-midi et de son soleil d'automne.

Résultats et comparatif: Je ne vais pas vous faire d'analyse de ces élections, des pros sont là pour cela, mais juste faire quelques constats. La participation sur le plan cantonal a été de 45,89%, sur le plan du district 43,6% et pour la commune de Renens 41,99%.

Votation cantonale: La participation sur la plan cantonal a été de 38,84%, du district 43% et pour la commune 38,23 %.

Conseil national : il est heureux de constater que les jeunes ont aussi occupé les devants de la scène. La vitalité de nos jeunes mérite notre soutien. Pour le Conseil des Etats, le plus difficile reste à faire. Quelle que soit notre sensibilité politique, nous devons toutes et tous voter pour ce 2^{ème} tour.

Le 27 octobre un certain nombre d'entre nous s'est déplacé jusqu'à l'EPFL pour le **marché du SDOL**. Les conseillers communaux auraient pu être plus nombreux... Un grand merci aux organisateurs, un grand merci à toutes celles et ceux qui sont venus, qui ont vu et qui sont rentrés convaincus que s'il n'y a, à l'est, rien de nouveau, l'ouest est quasiment à l'aube d'une ère de profondes mutations.

4 Communications de la Municipalité

Les Conseillers ont reçu les communications écrites de la Municipalité. Celle-ci a-t-elle des informations complémentaires à communiquer au Conseil?

Mme Marianne Huguenin, syndique, commente sa décision de renoncer à son mandat de Conseillère nationale. "Lors de la campagne de la syndiculture en avril de l'année dernière, je disais, alors qu'on me demandait si la double charge n'allait pas être trop lourde, que «Renens sera très clairement ma priorité et que si je sens qu'il y a trop, je ferai des choix. Il faut pouvoir, dans une telle fonction, rester vivant. ». Je ne savais pas que ce choix interviendrait si vite et dans des circonstances si difficiles. J'ai donc décidé de renoncer à mon mandat de Conseillère nationale. Ce choix est uniquement le mien; il n'est pas facile, car il faut affronter la déception de celles et ceux qui ont voté pour moi et qui m'ont fait confiance, y compris ici à Renens. Mais il y a des moments où il faut choisir, où les choses ne se passent pas comme on a prévu. La nouvelle donne du dimanche soir, le fait que j'étais seule de mon parti à Berne, me rendait tout-à-coup trop difficile ce double mandat qui avait été "jouable", bien que plus durement que je ne l'avais pensé, durant cette année de syndiculture. Mes collègues disent souvent que le poste de municipal, théoriquement à 60%, est plutôt un poste à 80%, voire 100%; le poste de syndique qui, théoriquement est un 80%, est plutôt un 100, voire un 120%, au bas mot. Ce qui a beaucoup pesé dans ma décision, c'est aussi l'ampleur des projets, de ce qui se passe à Renens, ville en pleine expansion, et visiblement cette charge n'est pas prête à baisser. J'ai donc choisi très clairement Renens.

Ce que je peux assurer, c'est que tous les contacts que j'ai pu avoir au Conseil national pendant ces 4 ans demeurent et vont aussi être utiles pour faire avancer les choses. Les Renanais n'auront donc plus qu'une syndique, et pas une Conseillère nationale. Mais ce qui est sûr, c'est qu'ils auront une syndique avec un agenda plus libre, et plus de temps pour mener à bien tous les projets qui foisonnent."

Mme Myriam Romano, Municipale annonce le dernier spectacle de la saison culturelle de la Ville, un concert de Gospel qui aura lieu le 7 décembre, ainsi que le festival de Gospel qui aura lieu les 24 et 25 mai 2008. D'autre part, le rapport sur les quatre premiers mois d'activité du délégué jeunesse a été envoyé au service de l'instruction publique du canton de Vaud. Il est à disposition sur simple demande.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Thierry Oppikofer (Les Verts) salue la décision de la Municipalité de transporter les élèves à Ondallaz non plus en bus, mais en train. La sensibilisation de l'utilisation des transports publics commence avec les enfants. Les Verts encouragent la Municipalité à poursuivre cette démarche

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) à propos de l'engagement d'un médiateur, ou plutôt d'une médiatrice, au sein de la Commune: c'est une très bonne initiative et ce sera un plus pour tout le personnel de l'administration.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) "Le Tribunal administratif nous a obligés à attribuer les travaux de terrassement du Collège du Léman à l'entreprise qui était formellement la moins chère, mais qui s'était montrée très évasive sur les services après travaux. J'espère qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise à ce sujet, car les surprises, c'est nous qui les supporterons et pas le tribunal. J'aimerais savoir si le fait de casser la décision déjà prise par la Municipalité va poser des problèmes de retard difficiles à gérer ou de surcoût dépassant ce qu'on est censé gagner avec le changement d'entreprise."

Mme Tinetta Maystre, Municipale rassure M. Jean-Pierre Leyvraz. "Cette décision ne changera rien, ni au calendrier, ni aux finances. Nous serons particulièrement vigilants pour que le travail soit aussi bien fait que nous le souhaitons, même si le choix de l'entreprise n'était pas le nôtre. Le Tribunal nous a forcés à changer d'entreprise. L'autre entreprise n'ayant pas fait recours, la décision est maintenant définitive. Ce sont des travaux prévus en fin de chantier, cela n'a donc pas d'influence sur le délai."

La discussion sur les communications de la Municipalité est close.

5 Communications de la Commission des finances.

M. Michel Brun, président de la Commission des finances: "La commission des finances s'est réunie dans la salle de la Municipalité le 20 octobre, en présence de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal. Au cours de cette séance, elle

- a pris acte d'une convention entre la Commune de Renens et le FC Renens concernant l'octroi d'un montant de fr. 100'000.-, comprenant des subventions et un prêt s'étendant du 27 novembre 2007 au 25 avril 2011. Cette somme a pour but de contribuer à l'assainissement de la situation financière du FC Renens. Ce dernier s'engage à rembourser le prêt sous la forme d'un paiement de 42 mensualités d'un montant de fr. 1'000.- chacune. Quant aux subventions, elles serviront à financer le mouvement junior du club. Par ailleurs, la Municipalité tentera de conduire une réflexion pour assurer un subventionnement équitable des autres associations sportives et culturelles;
- s'est penchée sur les incidences financières du préavis n° 38 concernant l'octroi de subventions à l'immeuble du Ch. des Corbettes 5, propriété de la Société coopérative d'habitation de Renens, après transformation de l'immeuble et rénovation des appartements, permettant ainsi un abaissement dégressif des loyers de ces appartements de 15%. C'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis. "

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances. Elle n'est pas utilisée.

6 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Mme Catheline Reymond, présidente de la commission, rapporte sur la séance de la CARIC du 24 octobre 2007. Chaque parti était représenté par au moins une personne. Mme Reymond a été confirmée dans la présidence, suite à la démission de Thierry Brandt. Simone Szenyan-Reymond a été élue vice-présidente et devrait prendre la présidence l'année prochaine, car il a été décidé d'une présidence tournante. La CARIC ne se réunira plus chaque mardi avant le Conseil pour étudier les préavis, mais seulement si un préavis mérite vraiment l'attention de la CARIC, pour son côté intercommunal. Elle va fonctionner par dossiers:

- le premier dossier: les associations intercommunales (il y en a plus d'une trentaine), et leur fonctionnement. Par exemple, sur la question du gymnase de la Planta, il est surprenant de voir comment 11 personnes ont pu faire capoter un projet. Cela se fera une fois reçue la réponse au postulat de M. Olivier Barraud sur les associations intercommunales;
- le deuxième dossier: le gymnase dans l'Ouest. La CARIC va étudier si on ne peut pas trouver une autre solution pour faire ce gymnase (19 novembre, 18 h 30 séance à ce sujet);
- troisième dossier: fusions de communes.

Mme Anne Hohlenweg (PSR), précise que la CARIC continue de se réunir, et n'est pas en veille, contrairement à ce que quelques conseillers autour d'elle semblent avoir compris. Elle privilégiera le travail sur dossiers, et donnera son avis sur des préavis concernant la CARIC.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

M. Jean-Jacques Ambresin, président de la commission: "La commission n'a pas eu d'activité en tant que telle après le gros effort relatif au P39. Cependant, quelques membres se sont rendus, à titre personnel, au Marché du SDOL le samedi 27 octobre à l'EPFL. Rassurez-vous, cette pause ne va pas durer. En effet, la communication municipale relative à la requalification de la Gare de Renens et de ses abords ne nous a pas échappé. De même que demeure notre intérêt pour les chantiers en cours ou à venir. Le programme sera élaboré dès la semaine prochaine et soumis ensuite aux commissaires."

La discussion n'est pas utilisée.

8 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

M. Paul Mettraux, délégué à l'Assemblée régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest lit le rapport des délégués à l'assemblée générale de l'ORPC-ROL pour l'exercice 2006/2007, au Conseil communal de Renens:

"L'Assemblée de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Ouest s'est réunie à trois reprises pour l'exercice 2006 / 2007 :

- le **mercredi 5 juillet 2006** eut lieu la séance d'installation des Autorités de l'ORPC-ROL, en présence de M. le Préfet Roger Zünd, du District de Morges, qui a procédé à l'assermentation, puis à l'élection du président de l'Assemblée régionale, ainsi que du vice-président et du secrétaire. Ensuite, le président élu, M. Marc Léderey, de Bussigny, procéda à l'élection du Comité directeur. M. le Municipal Olivier Golaz fut élu à l'unanimité comme président du Comité directeur pour cinq ans, soit la législature de 2006 à 2011. Votre serviteur, quant à lui, fut élu à la Commission de gestion, qu'il présidera pour l'exercice 2007 - 2008.
- le **mardi 26 septembre 2006**, l'Assemblée régionale fut convoquée, pour traiter, à l'ordre du jour :
 - des indemnités et jetons de présence du Comité directeur et des membres de l'Assemblée régionale ;
 - du plafond de l'endettement et de cautionnement ;
 - des compétences extrabudgétaires du Comité directeur ;
 - de l'autorisation de plaider ;
 - de la répartition des charges entre communes ;
 - ainsi que du budget 2007, qui est la copie conforme du budget 2006.
- Enfin, le **mardi 26 juin 2007**, au Collège de la Concorde à Chavannes, l'Assemblée régionale traita, à l'ordre du jour, de l'adoption de la gestion et des comptes 2006.

Sur proposition de la Commission chargée d'étudier ce préavis, c'est à l'unanimité que la gestion du Comité directeur et les comptes ont été acceptés. Il sied de préciser

que les comptes ont été contrôlés par la Fiduciaire Intermandat S.A. à Lausanne, qui les a déclarés exacts et conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Ces comptes présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de fr.1'214'030.78, soit une participation de fr. 338'667.84 pour la Commune de Renens, ceci par rapport à un nombre de 18'102 habitants, au 31.12.2005. Pour mémoire, en 2005, la participation de notre Commune s'élevait à fr. 325'594.52, pour 17'833 habitants, au 31.12.2004.

En conclusion, je peux vous certifier, M. le Président, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers communaux, que la gestion et les comptes de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne Ouest (ORPC-ROL) sont parfaitement tenus et maîtrisés à satisfaction.

Par ailleurs, pas plus tard qu'hier au soir, au Collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens, l'Organisme régional de protection civile de l'Ouest-lausannois, ORPC-ROL, (anciennement Organisme intercommunal de la protection civile de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens PCi), a mis sur pied, dans le cadre de son 40^{ème} anniversaire (1967 - 2007), une exposition des moyens d'intervention de la FIROL « Formation d'intervention régionale de l'Ouest-lausannois ». La partie officielle comprenait la présentation du projet nommé AGILE, utile à adapter l'institution aux dangers et risques qui accompagnent les activités de la société d'aujourd'hui et de demain, ainsi que les nouvelles structures politiques et sécuritaires vaudoises. L'Assemblée régionale sera attentive au développement de ce projet, notamment sur le plan financier.

Cette manifestation parfaitement organisée fut très enrichissante pour les responsables politiques de notre région. Elle est le témoignage concret que les associations de communes peuvent être une réussite."

M. Jean-Pierre Rouyet, Au nom de la délégation renanaise, présente le **compte-rendu d'activités de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, pour l'année 2007.**

"Rappelons que cette association de communes a pour but de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Elle réunit maintenant douze communes, Belmont-sur-Lausanne étant venu se joindre durant l'année 2007 à Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Le Mont, Paudex, Prilly, Pully et Renens.

La délégation renanaise au Conseil comprend notre Municipal de police, M. Olivier Golaz, également vice-président du Conseil, ainsi que MM. Paul Mettraux et Jean-Pierre Rouyet. Mme Bastienne Joerchel Anhorn est membre suppléante.

En 2007, le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises.

Le 24 mai, le conseil a adopté le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice 2006. Le rapport de gestion fait ressortir que le nombre total de taxis autorisés dans le périmètre se monte à 392, dont 250 taxis de type A, autorisés à stationner sur les 215

places aménagées, 115 taxis de type B, sans permis de stationnement et 27 taxis de type C, les voitures de grande remise.

Les comptes font apparaître un bénéfice d'un peu plus de Fr. 34'000.-, principalement du fait que la mise en place de la signalisation du nouveau périmètre, budgétée à Frs 20'000, n'a pas été effectuée en 2006. Le total des charges se monte à près de Fr. 506'000.-. La participation des communes est de Fr. 1.35 par habitant et par an. Pour notre commune de Renens, cela représente à peu près Fr. 24'000.-, sur un total d'env. Fr. 280'000.- de l'ensemble des communes.

Lors de la deuxième séance du **20 septembre, le budget 2008** a été approuvé. Les charges prévues se montent à Fr. 517'200.- et les revenus à Fr. 534'900.-, soit un excédant de revenus de Fr. 17'700.-.

Lors de cette séance, le conseil a appris que l'étude pluridisciplinaire confiée à un consortium de professeurs de l'EPFL pour déterminer les besoins réels en taxis dans la région lausannoise arrive à bout touchant. Les premiers résultats confirment que le nombre de licences actuellement délivrées est correct. Notons que cette étude fournira une méthode pour calculer le nombre de licences en fonction des paramètres de notre région et, par là, de disposer d'arguments fondés en cas de recours sur les décisions prises en la matière.

Un nouveau périmètre étendu a été mis en consultation au printemps dernier. Il est entré en vigueur le 1^{er} septembre et toutes les nouvelles stations seront finalisées avant fin 2007. Dès 2008, ce périmètre sera encore plus étendu avec l'arrivée de la commune de Belmont.

Une augmentation des tarifs pour les usagers des taxis va prendre effet. Elle sera un peu moins conséquente que celle demandée par les taxis, suite au refus de Monsieur Prix à Berne. Le tarif normal passe de Fr. 2.60 à Fr. 3.- / km, le tarif de nuit et de week-end passe de Fr. 3.20 à Fr. 3.80. Ces tarifs restent inférieurs à ceux pratiqués, par exemple, à Genève ou à Berne. L'augmentation de prix de la course type est cependant proche de 10%. Suite à des demandes au sein de la commission de gestion, le conseil de direction est intervenu auprès des compagnies de taxis, pour demander que cette augmentation des tarifs profite au maximum aux conducteurs de taxis, dont les salaires sont bas et stagnants.

Il est aussi question à l'avenir d'un tarif différencié selon que le taxi va chercher le client à son domicile ou que le client va prendre le taxi à la station. Cette différenciation suscite d'ores et déjà des remouls, car les personnes qui ont de la peine à se déplacer jusqu'à la station de taxi la plus proche seraient ainsi pénalisées.

Finalement, signalons que l'entreprise Taxiphone, déboutée par le Tribunal Administratif dans son recours contre le règlement intercommunal des taxis (RIT), a reconduit son recours plus haut, au Tribunal Fédéral. Aux dernières nouvelles, ce recours est toujours pendant, ce qui bloque la mise en place d'un central d'appels unique dans notre région. Car c'est là tout l'enjeu."

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports. Elle n'est pas utilisée.

9 **Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Raymond Gauthier pour un festival des cultures à Renens.**

Mme Catheline Reymond, rapporteure, lit le rapport de M. Gauthier, alors président de la commission:

"La commission s'est réunie le mercredi 4 juillet 2007 à 18h, à l'ancienne salle de municipalité. Étaient présents Mmes Rose-Marie Matti et Florence Widmer, MM. Roland Divorne, Christophe Kocher, Bastien Reymond, Jean-Pierre Rouyet, Pascal Ruschetta et Raymond Gauthier. Étaient également présentes Mme Myriam Romano-Malagrifa, municipale pour le service "culture, jeunesse et sport" et Mme Michelle Dedelley, cheffe du même service. Le président de la séance était le postulant, Monsieur Raymond Gauthier.

Précision est faite qu'un des commissaires, M. Pascal Ruschetta, est membre du comité d'organisation de la Fête Interculturelle, en tant que président de l'association "Renens, Carrefour du Monde".

Introduction

Le président rappelle l'objet du postulat: il s'agit de développer un "festival" à Renens qui soit annuel et qui regroupe les différentes cultures nationales avec les différentes cultures artistiques. L'objectif est de profiter des forces de Renens: la Fête Interculturelle et l'Ecal en étant deux importantes.

Il est également précisé qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer ce postulat à la Municipalité et non de discuter de la proposition elle-même.

Enfin, mention est faite de la différence entre un postulat (idée sur la base de laquelle la Municipalité doit faire une étude) et la motion (proposition à laquelle la Municipalité doit faire suivre un préavis allant dans le même sens).

Position de la Municipalité

La Municipalité trouve l'idée séduisante, mais pose la question du coût. Une annualisation de la Fête Interculturelle impliquerait d'augmenter le budget.

Les forces humaines (Culture, jeunesse et sport ou, éventuellement, CTC) sont également un facteur limitant. Il serait peut-être plus intéressant de conserver une "marge" pour soutenir l'existant.

Position du service Culture, jeunesse et sport

Le service est intéressé à développer la culture en règle générale. Il existe également un intérêt à suivre les changements que vit Renens.

La question de l'investissement des sociétés locales est posée: peut-on les mobiliser chaque année?

Il est également fait mention des possibilités de partenariat; en effet, il serait difficile pour la Commune de gérer ce projet seule.

Il est enfin ajouté que la Fête Interculturelle (créée en 2000) est actuellement en phase de croissance et qu'il est pensable que sa fréquence puisse augmenter après 2009 (tous les 2 ans, plutôt que tous les 3 ans actuellement).

Débats de la commission

Trois points sont principalement mis en avant par le débat de la commission.

Tout d'abord, un commissaire rappelle que la Fête Interculturelle a été mise en place pour permettre à la population de Renens, ainsi qu'aux sociétés locales de se rencontrer et de faire la fête. Ce modèle fonctionne bien depuis maintenant 3 éditions

et est bien géré, entre autres, par l'association " Renens Carrefour du Monde". La majorité des commissaires s'entendent sur ce fait et souhaite que cela ne soit pas détruit.

Les points de vue divergents quant à la place du postulat vis-à-vis de l'actuelle Fête Interculturelle: certains pensent qu'il va à l'encontre de la Fête et remet en question son esprit. Le postulant précise que c'est justement parce que la Fête fonctionne bien que le postulat désire l'étendre: il s'agirait de maintenir l'esprit d'origine en y ajoutant de nouvelles composantes. La question de savoir si, dans l'esprit, il s'agirait d'une fête ou d'un festival est posée. Le postulant propose d'amender le texte pour remplacer "festival des cultures" par "fête des cultures"; la commission ne juge pas cette modification nécessaire.

L'autre point régulièrement cité est la question du budget. Tous les commissaires soulignent qu'il faudrait dans tous les cas surveiller ce dernier.

Certains commissaires refusent que le budget actuellement alloué à la Fête Interculturelle soit augmenté dans le cas d'une annualisation de la manifestation. Un partenariat public-privé est proposé.

D'autres commissaires jugent que la question du budget doit rester ouverte. Il est également souhaité que l'on ne crée pas une manifestation commerciale par manque de moyens.

Le dernier point discuté est la question des forces humaines: une annualisation et/ou une extension de la Fête Interculturelle serait impossible à gérer avec les forces actuellement à disposition. Ne vaudrait-il pas mieux se concentrer sur ce que l'on fait déjà? Les sociétés locales seraient-elles en mesure de suivre une telle évolution?

Quelques autres points sont discutés:

Un commissaire propose de créer plutôt de petites manifestations étalées sur l'année.

Un autre se demande si l'Ecal suivrait le projet.

Un autre s'inquiète du "train-train" éventuel que créerait une annualisation.

Un autre est intéressé par l'image positive que cela donnerait de Renens vis-à-vis de l'extérieur.

Un autre trouve bizarre de mélanger la Fête Interculturelle et l'Ecal.

Conclusion

Le postulat est mis au vote, sans amendement.

Quatre commissaires (dont le président) se prononcent pour, quatre autres se prononcent contre."

Le Président remercie Mme Reymond pour la lecture du rapport de la commission et ouvre la discussion.

M. Pascal Ruschetta (PSR): Si l'idée d'un festival des cultures est séduisante sur le fond, elle en oublie le principe de base de la fête interculturelle, c'est-à-dire une fête gratuite pour et par les habitants de Renens, mais aussi les très nombreuses autres manifestations culturelles de notre commune. Un festival annuel dit aussi plus d'argent, plus de forces vives et de bénévoles, ce qui a déjà été dit dans le rapport. Je crains donc que le fait de transformer la fête, d'ajouter un festival supplémentaire, ne fasse que diminuer l'enthousiasme de l'organisation et des participants. Pourquoi

changer ce qui fonctionne, qui évolue bien? Je vous invite donc à refuser l'envoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) insiste sur la nécessité absolue de la présence et de l'effort des différentes associations et des sociétés locales dans ce genre de manifestation. Pour avoir participé plusieurs fois à la fête interculturelle, dans le cadre du FAR ou d'autres associations, je sais que cela est difficile, cela demande un effort. Il craint que de demander cet effort chaque année, ce soit trop pour les associations. Leur participation est vraiment indispensable à la réussite de ces fêtes, faute de quoi nous aurons une fête de marchands de saucisses et de marchands de bière. Il se prononce contre la transmission de ce postulat.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts), en l'absence de M. Reymond Gauthier, apporte quelques éclaircissements. La fête interculturelle étant un tellement beau moment, la proposition était qu'il se passe chaque année quelque chose. Mme Romano nous a annoncé un festival de Gospel, il y a là un petit bout qui est réalisé. L'intérêt de renvoyer ce postulat à la Municipalité serait d'étudier, avec la collaboration de la déléguée à l'intégration qui pourrait s'approcher des communautés étrangères et du délégué jeunesse, la possibilité d'avoir un événement annuel (il pourrait y avoir des festivals organisés soit par les communautés étrangères, soit par les jeunes) mais qui ne soit pas toujours le même.

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) rend hommage aux bénévoles qui participent à la mise en place de ces diverses manifestations. Il fait le constat que le nombre des bénévoles a tendance à fondre, et que c'est toujours une poignée de même gens qui se dévouent. Le poids de l'organisation passe très vite du côté de la commune, qui en assure la pérennité. Comme manifestation annuelle, il rappelle l'existence du festival du théâtre en herbe, qui a le mérite d'une certaine originalité et auquel on pourrait donner un peu plus de moyens si nécessaire. Il n'y a pas de semaine où nous ne recevions pas de publicité, nous ne voyions pas une affiche pour une fête latino-américaine, africaine, indienne, etc, dont le but est le même que notre fête interculturelle: permettre aux gens des diverses communautés de se rassembler et de jeter des ponts entre ces communautés et la communauté helvétique. Il propose qu'on laisse au gens le temps de souffler pendant deux ans, d'accumuler un peu d'argent (il a été voté fr. 75'000.- en trois fois fr. 25'000.-); cela permet de donner un peu plus d'éclat à ce festival triennal, qui, si il se fait désirer, tant mieux! Il propose qu'on ne renvoie pas le postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Président met aux voix les conclusions de la commission, c'est-à-dire la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Au vote, seuls 12 conseillers appuient ce postulat, 12 s'abstiennent; une nette majorité refuse de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

10 Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Rose-Marie Matti pour encourager une mobilité douce.

Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse, lit son rapport:

"La commission chargée d'examiner ce postulat s'est réunie une première fois le 20 août 2007 dans la salle de la Municipalité de la commune de Renens en présence de Madame Marianne Huguenin, Syndique et de Madame Nadia Mettraux-Bermudez responsable opérationnelle de la communauté tarifaire vaudoise, ainsi que de Monsieur Jean-Daniel Leyvraz secrétaire municipal.

Les commissaires suivants étaient présents : Madame Elodie Golaz, Madame Rose Matti, Madame Simone Szenyan-Reymond et Monsieur Daniel Rohrbach.

La représentante de la communauté tarifaire vaudoise nous fait un exposé sur son fonctionnement et il en ressort que:

La CTV gère le tarif des 5 entreprises suivantes :

- CFF
- Car Postal
- MBC (Morges-Bière-Cossonay)
- LEB (Lausanne-Echallens-Bercher)
- TL

Elle fixe les tarifs, adapte les tarifs, répartit les recettes.

Il y a eu une campagne promotion en septembre 2006 (François Marthaler) sur présentation de la carte grise on pouvait prendre les transports publics gratuitement mais cela a été payé par les communes sur la base d'un forfait.

Concernant toute question de gratuité, c'est à la CTV qu'il faudrait s'adresser.

Un problème de convocation est survenu pour la 1^{ère} séance et les commissaires présents décident d'une seconde séance pour le vote.

Nous nous sommes à nouveau réunis le 20.09.07, même heure, même endroit et cette fois la commission était composée de Madame Elodie Golaz, Madame Marinella Bianchi, Madame Rose Matti, Monsieur Gianluca Ferrini, Monsieur Gildo Martinelli, Monsieur Daniel Rohrbach et de moi-même, Simone Szenyan-Reymond.

La commission a longuement débattu sur la faisabilité du projet. Le premier point faible de celui-ci étant la résistance de Mobilis, et par là même des TL, à une ouverture des transports aux vélos. Ceux-ci sont néanmoins acceptés sur les lignes depuis le 21 juin de cette année moyennant finance et à condition que de la place soit disponible.

Le 2^{ème} point touche le côté pratique du transport. Un vélo est plutôt encombrant, prend de la place, peut gêner les voyageurs et augmente le travail des chauffeurs. Il faudrait aussi augmenter le nombre de bus par ligne pour compenser le temps passé à faire monter ou descendre un vélo.

Une commissaire s'inquiète du coût que ce projet pourrait occasionner à la commune et du fait que Renens soit priée de prendre en charge une partie importante du financement de cette opération.

Il est aussi relevé qu'une telle offre pourrait faire exploser l'utilisation des bus par les deux roues et conduire à une surcharge, particulièrement les jours de pluie. Par

contre personne ne s'oppose à l'idée d'utiliser effectivement les transports publics comme ascenseurs à vélo, à condition qu'une organisation précise soit mise en route.

Les commissaires sont finalement convaincus que les points discutés sont déjà de l'ordre de l'étude et non pas du projet présenté proprement dit

Chacun approuve la nécessité de promouvoir une mobilité non polluante, chacun est conscient que Lausanne étouffe peu à peu sous le flot des automobiles et que les déplacements à vélo sont une alternative intéressante.

Néanmoins la topographie particulière de la ville rend cet exercice difficile. Il n'en reste pas moins que l'espace public appartient à chacun et que celui-ci doit être géré au mieux pour l'utilisation de tous.

Il est évoqué l'expérience de grandes villes européennes comme Paris et Lyon où la promotion du vélo est un succès indiscutable.

A notre échelle, les vélos de « l'Ouest roule » connaissent un succès qui ne faiblit pas. La gratuité est un encouragement à utiliser le vélo comme moyen de transport et peut être le point de départ à une prise en compte bien plus importante de ceux-ci.

Il faut retenir la suggestion suivante : demander rapidement la gratuité du transport des vélos dans le M1 et le M2.

Tous les commissaires présents acceptent de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport (ou préavis)."

Le Président ouvre la discussion.

Mme Irène Frei (Les Verts): "Les Verts de Renens encouragent naturellement toutes les mesures pour faciliter la mobilité douce et soutiennent le renvoi de ce postulat à la Municipalité."

Marianne Huguenin, syndique: "La Municipalité prend volontiers ce postulat, tout en sachant que cela pose un certain nombre de problèmes. D'une part, nos partenaires sont la communauté tarifaire vaudoise et les TL, et il n'y aura pas de mesures spécifiques possibles pour les habitants de Renens seulement. Certains autres problèmes ont été soulevés, dont l'adéquation des bus. La demande d'étudier cette mesure particulièrement sur le M1 et sur le M2 est justifiée, tout en ne résolvant qu'une partie de l'encouragement à la mobilité douce, elle peut être symboliquement importante. Nous traiterons donc ce postulat au mieux, avec nos partenaires."

Le Président met au voix la conclusion de la commission, cet-à-dire le renvoi du postulat à la Municipalité. A une large majorité, ce postulat est envoyé à la Municipalité.

10^{bis} Préavis N°36-2007 - Création d'un terrain multisports au Sud des voies.

M. Matthias Abderhalden, président-rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La commission s'est réunie le jeudi 18 octobre 2007 à la salle de réunion du CTC. Elle était composée de Mmes Marinella Bianchi Rojo, Karine Clerc Ulloa, Catherine

Wicht, de MM. Byron Allauca, Christophe Kocher, Paul Mettraux, Jacques Studer ainsi que de M. Matthias Abderhalden, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Myriam Romano-Malagrifa, de MM. Jean-François Clément et Michel Perreten. La Municipalité était accompagnée de Mme Martine Heiniger, Cheffe de Service, de Messieurs Alain Peneveyre, chef du secteur environnement et maintenance et de Nicolas Perelyguine délégué Jeunesse.

La séance commence par une présentation sur les différents terrains où il aurait été possible d'aménager un terrain multisports. Un terrain de jeux aux Baumettes ou au collège du 24 Janvier n'a pas suscité l'enthousiasme, que se soit des jeunes ou des habitants des quartiers mentionnés. Aux Biondes, certains aménagements pour les jeunes seront étudiés. Une forte demande existait pour un terrain multisports au centre-ville, proche de la caserne des pompiers, de la part des jeunes et du CRA. Etant donné que l'aménagement du centre de Renens devrait changer, il est préférable d'attendre que les travaux soient terminés avant de prévoir une place pour le sport.

Le terrain du Censuy présente les avantages d'être déjà connu par les jeunes, d'avoir une bonne accessibilité et d'être plat, ce qui facilite grandement les travaux pour la pose du terrain multisports.

Parmi les diverses offres de terrains multisports, le type « Colorado » a été retenu pour les raisons suivantes : la cage est tout en métal ce qui garanti une bonne longévité, ce type est doté d'un système d'amortisseurs anti-bruit et anti-choc et le terrain est conforme aux normes européennes EN15312 assurant une certaine sécurité aux enfants. L'entretien de la structure est garanti pendant dix ans par le fournisseur. Elle est relativement aisée de déplacement et est très modulable.

Des aménagements autour du terrain seront aussi prévus tels que des bancs, un parc à vélo, des poubelles et un point d'eau.

Concernant l'aspect financier, le terrain multisports figure au plan des investissements. Une subvention de frs 20'000.- a été accordée par l'UEFA et la Commune est en attente d'une réponse de l'Association vaudoise du sport pour une aide financière.

Après cette introduction la commission se déplace au Censuy afin de voir l'endroit sur lequel se trouvera le terrain de sports. La Municipalité nous montre les dimensions de l'air de jeux (11.5 x 26m) et nous explique qu'un couloir de la piste de course devra être retiré. De plus nous pouvons nous rendre compte qu'un grillage sur trois côtés est suffisant, car sur le dernier côté, environ 4m plus loin il y a le grillage du terrain de foot en dur. Il nous est expliqué qu'un éclairage est déjà présent et qu'un système avec un déclenchement automatique serait aisé à mettre en place.

Une fois de retour à la salle de conférences, on nous explique que la société de gym de Renens ainsi que les écoles ont été reçues pour leur expliquer le projet. A cette occasion certaines craintes ont été émises à l'encontre du terrain multisports. En effet, l'emplacement où se trouvera ce dernier est régulièrement utilisé par la gym (volley et saut en hauteur) et par les écoles pour l'organisation des joutes sportives. De plus avec le réaménagement du Léman, certaines infrastructures sportives extérieures

vont momentanément disparaître pendant les travaux, telle la piste de course finlandaise.

La Municipalité tenait à nous mettre au courant qu'il est fort probable qu'après l'installation du terrain multisports, d'autres aménagements soient faits au Censuy.

Afin de permettre aux écoles et à la société de gymnastique de pratiquer diverses disciplines de l'athlétisme, la construction d'un mini stade pourrait ou devrait être étudiée. Celui-ci serait composé d'un anneau de 200m et de divers aménagements comme pour le saut en hauteur par exemple. Ce mini stade serait sur l'actuel terrain de foot en dur. Ce dernier est actuellement très peu utilisé par le FC Renens. Il était important pour la Municipalité de nous informer des futurs investissements qu'il pourrait y avoir à faire sur le site du Censuy, et nous l'en remercions. Cet objet sera repris dans un vœu de la commission.

Pour en revenir à la démarche sur le choix de l'endroit, il est à relever que les jeunes l'apprécient, les plus intéressés sont les 13-17ans. Durant le sondage, les jeunes étaient considérés comme des citoyens et pas uniquement comme des enfants ou des élèves. Ce terrain multisports est conçu pour les jeunes et par les jeunes et ils seront tenus responsables qu'il y règne un certain respect vis-à-vis du matériel et des autres utilisateurs, qu'ils soient plus ou moins jeunes.

Vœux de la commission : « La commission souhaite que la Municipalité réalise d'ici 2009, comme mentionné dans le plan des investissements, un terrain multisports au Nord des voies, répondant ainsi à un souhait exprimé par un grand nombre de jeunes durant le sondage. De plus, la commission aimerait que la Municipalité étudie avec la société de gym et les écoles leur besoin en infrastructures sportives. »

Les vœux ainsi que les conclusions ont été acceptés à l'unanimité par la commission."

Le Président ouvre la discussion.

Mme Barbara Baumann (Les Verts) "Les Verts de Renens soutiennent ce projet qui s'inscrit dans la ligne du programme de législature et qui sera à ne pas en douter un plus pour les jeunes de Renens. Toutefois, nous formulons le **vœu** suivant :

Qu'il soit fait mention dans la charte qui sera mise en place par le délégué jeunesse que les utilisateurs s'engagent à respecter l'environnement, notamment en jetant leurs déchets dans les poubelles adjacentes. Et profitant de cette charte ainsi que de la proximité du CTC nous souhaitons la mise en place d'une poubelle pour le PET toute proche du terrain multisports."

M. Mady Keita (PSR) pense qu'on peut aussi demander une subvention à la FIFA.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) Notre groupe soutient le vœu de la commission, d'avoir un tel terrain au Nord des voies.

M. Jacques Studer (PSR) Remercie la Municipalité d'avoir déposé un tel préavis. Celui-ci répond, bien que partiellement, à une motion qu'il avait déposée. Le rapport de la commission mentionne que le terrain en dur est peu utilisé, et déjà on projette d'y faire un anneau d'athlétisme. Ne pourrait-on pas faire une étude générale des

emplacements et des besoins, et ensuite décider où on fait quelque chose. Son idée est que l'espace occupé par le terrain en dur pourrait accueillir les personnes qui jouent aujourd'hui à Verdeaux, après que l'étude ait confirmé si oui ou non il faut conserver sous la forme actuelle un terrain de foot isolé au centre de la ville. Il confirme l'appui de son groupe au préavis.

M. Michel Peretten, Municipal, apporte des réponses aux 2 vœux de la commission: "Concernant le 1^{er} vœu, l'étude de l'implantation du terrain multisports au nord des voies sera repris en concertation avec les jeunes, comme ce fut le cas pour l'actuel. Il est prévu au plan d'investissement fr. 150'000.- en 2009. Concernant le second vœu, après les premiers contacts pris, il a été décidé de réunir au tout début 2008, les écoles, la gym, le FC Renens, l'USL et toutes les personnes pouvant être concernées par l'aménagement futur de l'actuel terrain en dur du Censuy. J'ai pris bonne note des vœux de Mme Baumann, M. Keita et M. Studer."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **M. Abderhalden** lit les conclusions du préavis.

Conclusions :

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis N° 36-2007 de la Municipalité, du 24 septembre 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à la Municipalité un crédit de Fr. 115'000.- TTC pour la création d'un terrain multisports au Sud des voies.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Les dépenses d'investissements seront comptabilisées dans le compte No 3940.5060.112 - aménagement d'une place multisports Sud. Les subventions de l'UEFA et du Canton de Vaud seront comptabilisées respectivement dans les comptes No 3940.6690.112 - Subvention UEFA et No 3940.6610.112 - Subvention cantonale.

Cette dépense sera amortie, selon l'article 17B du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans. Les subventions, au moment de leurs versements, viendront en déduction de la valeur résiduelle encore à amortir.

Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité.

11 **Rapport-Préavis N° 37 -2007** - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher demandant la création d'un espace d'hébergement gratuit pendant l'hiver pour les sans-abris et les personnes en grande détresse sociale et la mise sur pied d'une collaboration avec Lausanne pour la création d'une équipe mobile d'aide.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée.

Nomination de la commission (présidence RCDR)

RCDR: Elodie Golaz et Denise Schmidt

PSR: Luca Ferrini et Cédric Depoisier

Fourmi rouge: Arielle Bonzon et Danielle Ayer

Les Verts Nathalie Kocher

Arc en ciel: Armande Reymond.

12 **Préavis No 38-2007** - Subventionnement communal de l'immeuble du chemin des Corbettes 5, propriété de la Société Coopérative d'Habitation de Renens (SCHR).

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nomination de la commission (présidence PSR)

PSR: Michele Scala et Rose-Marie Prêtre

RCDR: Pascal Golay et Gisèle Martin

Fourmi rouge: Byron Allauca et Simone Szenyan-Reymond

Les Verts: Irène Frei

Arc en ciel: Bastien Reymond

13 **Motions, postulats, interpellations**

Le **Président annonce en priorité les deux interpellations déposées, mais non traitées** dans notre séance du 4 octobre.

- **Michel Brun (PSR), interpellation concernant le relogement futur du Centre social régional (CSR) de l'Ouest lausannois:** "Comme chacun le sait déjà, l'incendie important qui a détruit le 10 septembre dernier l'immeuble de la rue de Lausanne 21 à Renens, qui abritait le CSR, des logements privés et de la FAREAS, Pro Fa, plusieurs cabinets médicaux et des commerces ainsi que la brasserie, a dû être évacué et son utilisation est compromise pour de nombreux mois.

Il est important de relever au passage que la Direction du CSR ainsi que tous les collaborateurs, la Municipalité de Renens, sa syndique, Mme Huguenin ainsi que Mme Schwaab, Cheffe de service de la Sécurité sociale, ont géré cette situation de manière parfaitement exemplaire. Qu'ils en soient remerciés et félicités. La Commune de Renens et la gérance de l'immeuble ont aidé efficacement les locataires des appartements à trouver des solutions de relogement avec l'aide des assistants sociaux du CSR. La FAREAS s'est occupée également de trouver de nouveaux logements à

ses clients. Enfin, une solution provisoire a été rapidement et providentiellement trouvée pour que le CSR poursuive immédiatement son travail, avec le soutien du canton, en particulier le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et Mme Jaque, Cheffe de service, eux aussi très à l'écoute des besoins de ce Centre et efficaces dans l'aide apportée.

Dès le mardi 11 septembre, le numéro usuel du CSR était en service et une permanence d'urgence a été installée dans la salle de conférences de la salle de spectacles de Renens, ce qui a permis de recevoir les clients du CSR.

Le CSR a déménagé et s'est réparti dans deux lieux: la Direction et quelques collaborateurs ont pu s'installer dans l'immeuble de la Poste de Renens et le reste de l'équipe dans des locaux anciennement occupés par la FAREAS, situés à Longemalle 7. Cela a permis d'utiliser immédiatement les connections informatiques avec le Canton et de verser le Revenu d'Insertion (RI) dans les délais, à la fin du mois de septembre. Mais cela ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes pratiques, Longemalle étant trop décentré pour les clients et les surfaces à disposition des collaborateurs du CSR étant plus réduites, plusieurs assistants sociaux et collaborateurs administratifs sont obligés de partager les mêmes bureaux, ce qui pose des problèmes pour l'accueil des usagers et en particulier pour la conduite des entretiens personnels. Cette promiscuité peut être source de tensions, ce qui rend plus difficile le travail avec les usagers, qui sont déjà particulièrement vulnérables et stressés par ces bouleversements. La situation est donc globalement inconfortable. Au vu de ce qui précède, je me permets de poser les **questions** suivantes à la Municipalité:

- 1) Durant combien de temps le CSR sera-t-il contraint d'occuper ces locaux?
- 2) Est-il prévu que le CSR réintègre ses anciens bureaux (sachant qu'ils n'étaient déjà pas prévus expressément à cet usage et malcommodes – répartis dans plusieurs anciens appartements dans diverses parties de l'immeuble – et peu sûrs au niveau de la sécurité, on vient malheureusement de le constater) une fois ce bâtiment rénové, ou bien est-il prévu de reloger le CSR ailleurs?
- 3) La Municipalité, en collaboration avec les représentants du Canton et de l'ARASOL (Association régionale de l'action sociale de l'Ouest lausannois, s'occupant de la gestion du CSR) envisage-t-elle de conduire une réflexion approfondie pour reloger le plus rapidement possible le CSR dans des locaux parfaitement adaptés à la poursuite de ses missions (lieu permettant un accès simple et commode pour les clients et offrant une surface suffisante – environ 900m² – permettant le regroupement des 41 collaborateurs dans un même lieu, un câblage informatique avec accès au système du Canton, etc.)?
- 4) La Municipalité est-elle disposée à défendre prioritairement une implantation au centre-ville du CSR, quitte à remettre en question d'autres projets de déménagements de services communaux initialement prévus?"

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Depallens, Municipal, remercie M. Brun pour son rapport déjà très complet. Il pourrait donner des réponses partielles à certaines questions, mais il préfère consulter les différents acteurs, notamment dans leurs préférences, leurs réflexions, et les contraintes (bail signé pour un certain nombre de mois). Il s'engage

à donner une réponse complète, largement alimentée par les avis et les données des principaux intéressés. Il peut déjà signaler que pour le Planning familial, une solution pour un ou deux ans, le bailleur est assez souple, a été trouvée à la rue de la Source 5. On ne sait pas si le planning va remonter dans ses anciens locaux.

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) "Je me suis laissé dire qu'une victime "civile", non institutionnelle, ne dépendant pas de la la FAREAS, ni du CSR, a effectivement trouvé à se reloger, mais que pour le moment, elle vit d'emprunts et qu'elle n'a pas encore touché le premier franc de l'ECA. Pendant que la Municipalité est en train de s'occuper du sujet, elle pourrait se demander si un petit coup de fil du côté de l'ECA pourrait faire avancer certaines choses... "

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- **M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): Transports publics ou logique du privé?- Interpellation.** "Voilà plusieurs années que les TL confient des travaux de nettoyage à une société spécialisée ; et l'été 2007 a été pour eux l'occasion de changer de fournisseur de prestation, l'entreprise ATIKS remplaçant la société Onet. Le SEV, syndicat du personnel des transports, a été contacté par des employés d'Onet, qui lui ont fait part des difficultés dans lesquelles les plaçait ce changement au sein des TL. Le problème décrit ressemblait fort à un cas de dumping. En effet, 23 employés d'Onet ont été licenciés au 30 septembre 2007 suite à la perte du contrat de nettoyage auprès des TL. Ces employés ont apparemment été contactés par ATIKS, qui a proposé de les réengager... avec un salaire inférieur et des horaires ne dépassant pas 22 heures par semaine. Par ces conditions, il semble qu'ATIKS cherche à contourner la CCT du secteur du nettoyage : celle-ci prévoit un salaire-horaire minimal de 18.60 Frs pour le personnel d'exploitation sans qualification, mais de 16 Frs seulement pour les personnes effectuant des travaux légers et accomplissant un maximum de 22 heures par semaine. Cette interprétation de la CCT est tout à fait discutable, puisqu'elle revient à transformer tous les nettoyages en travaux légers, pour peu qu'ils soient accomplis à mi-temps. La démarche des TL a également suscité certaines critiques. Il semble que l'appel d'offres imposait de telles exigences que plusieurs sociétés ont renoncé à proposer leurs services. De plus, le SEV s'est plaint de ne pas avoir été informé avec l'adjudication des travaux de sous-traitance, comme le prévoit la CCT entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Questions

1. Les représentants de la Municipalité auprès des T.L. ont-ils eu connaissance de la procédure de mise au concours évoquée, et des exigences qu'elle posait ?
2. Si oui, les représentants de la Municipalité étaient-ils conscients que les critères financiers exigés par les TL empêcheraient plusieurs sociétés de soumissionner ?
3. Les représentants de la Municipalité ou d'autres administrateurs des TL sont-ils informés des conditions de travail exactes des employés de la société de nettoyage ?
4. Si non, quelles mesures envisagent-ils pour défendre le rôle d'employeur modèle du service public ?

5. Nos représentants de la Municipalité ne devraient-ils pas demander aux T.L. que la CCT soit respectée sur le point d'informer systématiquement le syndicat SEV sur l'adjudication des travaux de sous-traitance.

Le transfert du contrat d'Onet à ATIKS étant entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007, les conseillers/-ères communaux/-ales soussignés/-es demandent l'urgence pour cette interpellation :"

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

Mme Marianne Huguenin, syndique : "Je n'étais pas au courant, et le Conseil d'administration n'est en général pas au courant de ce genre de démarches qui sont internes dans cette grande entreprise des TL. J'ai eu vent de cette situation, et avais alerté Mme Anne-Marie Depoisier, présidente des TL, mais je n'ai pas pu participer à la séance où ce point a été évoqué. Le Conseil d'administration de TL doit y revenir. Je vous remercie de votre interpellation que je transmettrai aux TL. C'est effectivement un débat qui doit avoir lieu dans une entreprise de ce type."

La parole n'est plus demandée sur cette interpellation. **Le Président** passe aux interpellations, motion et postulat déposés ce soir:

- **Mme Denise Schmid (RCDR), interpellation au sujet des chiens laissés en liberté dans le parc de Broye.** "Le Parc de Broye est magnifique. Il est très bien entretenu par le service Environnement-Maintenance que je remercie.

J'interviens à la demande de plusieurs mamans. Ces chiens, non attachés, provoquent une insécurité.

En effet, la plupart des chiens ne sont pas tenus en laisse comme le signale les panneaux. Non seulement ces derniers font peur aux enfants qui jouent, ainsi qu'aux mamans, mais il y a aussi les crottes que l'on ne ramasse pas et ceci est fort désagréable.

Je demande à la Municipalité de mettre à l'entrée des parcs publics des écriteaux lisibles "chiens en laisse" (exemple Cimetière), car les panneaux actuels ne sont, à mon avis, pas clairs et placés trop hauts, puisque systématiquement chaque propriétaire détache son chien en arrivant à l'entrée du parc. Je n'ai rien contre ces chiens, je demande à la Municipalité de faire quelque chose:

1. afin d'éviter des accidents comme ceux qui se sont déroulés ces dernières semaines;
2. par mesure d'hygiène."

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

M. Olivier Golaz, Municipal: "Selon le règlement de police de la Commune, l'art. 31, *obligation de tenir les chiens en laisse*, stipule que sur la voie publique ou dans les lieux accessibles au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il soit suffisamment éduqué pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui, pour rester à proximité de son maître et pour répondre aux rappels de celui-ci. La Municipalité peut interdire l'accès des chiens dans les lieux où se déroulent des manifestations publiques, lorsque leur présence peut porter atteinte à l'ordre de la manifestation. Formellement, le règlement de police n'oblige donc pas

les propriétaires de chiens à tenir ceux-ci en laisse, pour autant que les chiens n'importunent pas autrui. Cette notion est importante. A partir de quel moment une personne est-elle importunée par le comportement d'un chien? Y a-t-il une réponse objective à ce sujet, les sensibilités personnelles jouant un rôle déterminant. La direction de la Sécurité publique partage en partie votre constat et admet que les comportements des propriétaires de chiens ne sont parfois pas adéquats dans le parc de Broye et dans d'autres parcs également, les animaux étant parfois excessivement laissés en liberté. En conséquence, et bien que le parc de Broye ne soit pas un endroit où se déroulent des manifestations publiques, on peut considérer qu'il y a une gêne excessive, dès lors que le parc est un endroit récréatif où beaucoup d'enfants viennent jouer. Je me propose donc de relayer votre demande et présenterai à la Municipalité la proposition d'interdire l'accès du parc de Broye aux chiens, sauf s'ils sont tenus en laisse. Des panneaux indiquant cette interdiction seraient placés aux entrées du parc en question, voire à d'autres parcs également. Je vous tiendrai informés de la suite qui sera donnée à cette proposition lors de la prochaine séance du Conseil communal."

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur cette interpellation est close.

- **M. Mady Keita (PSR), dépôt du postulat Cri d'alarme pour jeunes de 18 ans et plus.** "Ce postulat demande à la Municipalité de trouver une solution pour l'accueil des jeunes renanais de 18 ans et plus.

Au CRA nous accueillons les jeunes de 13 à 18 ans, mais un certain nombre de jeunes de plus de 18 ans fréquentent nos locaux, car ils ne savent que faire ni où aller. Alors ils naviguent entre le CRA, la gare et la place du Marché.

Actuellement le CRA est dépassé par ces jeunes adultes sortis de l'enseignement obligatoire et n'ayant pour la plupart aucun projet professionnel. Ils se trouvent en situation de rupture, marginalisés tant sur le plan social que sur le plan professionnel. Je sais que ces jeunes n'ont que peu de contacts véritablement constructifs avec le monde des adultes. Cette absence de repères et d'identification entraîne souvent un manque de confiance envers les institutions pouvant leur apporter une aide.

Devant ce constat, je demande à la Municipalité de mettre un projet (d'accueil et d'aide) pour ces jeunes. Pourquoi pas la mise en place de « Mentorat » et d'éducateur de rue comme cela a été instauré dans la ville et le canton de Neuchâtel, avec le soutien de la confédération en février 2004?

Je développerai mon postulat au prochain conseil avec les chiffres et les arguments."

Mme Myriam Romano, Municipale, reconnaît que c'est un phénomène de société important qu'il faut se donner la peine d'étudier et de voir quelle solution on peut y apporter. C'est un sujet que peut aborder le groupe coordination-jeunesse qui s'est créé à la fin du mois de septembre et qui réunit toutes les personnes qui sont intervenantes dans le milieu de la jeunesse dans l'Ouest lausannois (futur district), présidé par le délégué-jeunesse de Renens.

- **M. Oliver Barraud (PSR): interpellation: "Création d'un grand pôle électrique romand:** Plusieurs communiqués de presse dont le dernier date du 15 octobre

annoncent la création d'un pôle commercial électrique romand. A la lecture de ces derniers, on comprend bien que notre SIE SA est partie prenante de l'opération. On en déduit également que le SIE ne s'occupera plus de ses clients, confiant cette tâche à une nouvelle entreprise "Re-com" dans laquelle la Romande énergie pèsera de tout son poids avec 67% des actions selon le préavis lausannois.

Ce regroupement d'activités commerciales soulève bon nombre de questions.

Mes questions à la Municipalité:

1. Pourquoi cette décision et est-elle définitive?
2. Ne brade-t-on pas notre patrimoine respectivement ne peut-on pas imaginer choisir la variante lausannoise consistant à créer un consortium permettant de garder une maîtrise de nos activités commerciales?
3. Pourquoi donner toute la clientèle, y compris les clients captifs donc nous, les petits consommateurs?
4. Que se passera-t-il si la deuxième étape de la libéralisation du marché était refusée par le peuple?
5. Y aura-t-il des conséquences pour le personnel du SIE?
6. D'autres collaborations sont-elles à l'étude? Va-t-on vers une fusion des entreprises électriques à l'avenir?

Les promoteurs du libéralisme prédisent toujours des baisses de prix grâce aux bienfaits de la concurrence. Dans les faits, on constate souvent la création de monopole privé provoquant exactement l'effet inverse. Je crains fortement que l'on s'oriente dans cette direction dans un marché de l'électricité libéralisé contre la volonté populaire."

Le Président ouvre la discussion sur l'interpellation de M. Olivier Barraud.

Mme Marianne Huguenin, Syndique donne un début de réponse sur un sujet qui est complexe. "C'est vrai qu'il y a de grandes négociations en cours actuellement dans le marché de l'électricité, suite au vote, hélas quasiment unanime du Conseil national pour la libéralisation du marché de l'électricité. Le SIE a étudié avec intensité différentes démarches possibles. Il est en train de finaliser un choix. L'adhésion à "Re-com" n'est pas encore validée par l'Assemblée générale qui aura lieu à la fin du mois de novembre. Comme représentant des actionnaires de Renens, y participera le président de la Commission des finances. Il y aura une séance spéciale de la Commission des finances pour l'informer de ce choix, avec une procédure un peu particulière puisque la Commission des finances devra défendre la position de la Municipalité.

Les négociations ont été longues et complexes. Elles ont été menées aussi bien au niveau des Directions, (où M. Peretten représente Renens); elles ont été en partie aussi confidentielles jusqu'ici, avant les publications par la Romande Energie. Il y avait d'autres options, qui ont été étudiées et qui peuvent encore théoriquement être choisies. Il est vrai que ce sont de gros changements pour le SIE, et un bouleversement complet du marché de l'électricité. La question est bien sûr aussi à terme celle de la survie de l'entreprise. Le choix qui sera peut-être fait (il doit être validé) est un choix prudent, avec des partenaires locaux et régionaux (Lausanne, les SI des communes de Belmont, Pully, Lutry, Bussigny) et la Romande Energie qui a, contrairement à Lausanne, développé un système pour la vente de l'électricité, système que les SI actuels ne pratiquent pas, puisque ce n'était pas en libre marché.

Nous devons donner cette information à la Commission des finances. Je rappelle que le SIE est une SA à majorité publique, avec quatre communes (Chavannes, Ecublens, Renens et Crissier). C'est la majorité des actionnaires et le Conseil d'administration qui prennent la décision, contrairement aux SI directement communaux, appartenant à une seule commune, et où c'est le Conseil communal qui se prononce sur cette situation. Ceci après validation et précision, au niveau juridique pour préciser à qui appartient cette décision. Vous serez tenus au courant de ces différentes options qui étaient encore en tractations tous ces derniers mois, et en partie confidentielles."

M. Olivier Barraud remercie Mme la Syndique pour ces premiers éléments de réponse. Ce qui l'inquiète, c'est qu'il y a une série de questions qu'il vient de poser dans une interpellation et que visiblement, l'assemblée des actionnaires va prendre sa décision avant le prochain Conseil communal. Cela veut dire que le Conseil communal va recevoir les informations après la décision du Conseil d'administration. Il prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux différentes questions et d'informer la Commission des finances et son Président, pour que, au moins nos représentants aient des réponses aux questions formulées dans l'interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur cette interpellation est close.

- **M. Thierry Oppikofer (Les Verts) : interpellation sur le nouveau système de ramassage de déchets encombrants.** "Dans le dernier numéro du Carrefour Info Renens d'octobre 07, on a pu lire que les déchets encombrants seront désormais récupérés 4 fois par année au lieu d'une fois par mois, afin "d'encourager le tri des objets encombrants mais aussi pour éviter autant que possible la vision de trottoirs submergés de déchets". Ce but est certes très louable et les Verts soutiennent ce genre de démarche. Nous ne partageons cependant pas le mode de ramassage proposé, parce que "les déchets pourront être déposés dès lundi et le ramassage commencera seulement le mercredi". Ce système aura pour conséquence d'avoir pendant trois jours des piles de déchets encombrants qui s'entasseront sur les trottoirs dans les quartiers de Renens avec les nuisances qui iront avec, notamment des voitures et camionnettes qui tournent pendant plusieurs jours et nuits à la recherche d'objets intéressants. De plus la quantité de déchets déposée tous les trois mois ne sera certainement pas moindre que celle déposée mensuellement. Rappelons, que les déchets encombrants ne sont pas tous réutilisables et l'idée de souk géant si elle est louable, ne semble pas très réaliste. Quid des déchets qui encombreront 3 jours les trottoirs? Que feront les usagers pour contourner les piles de déchets? Au final ce nouveau mode de ramassage de déchets risque surtout de nous apporter 4 fois par an, 3 jours d'un spectacle peu engageant de montagnes de déchets et de tourisme de ramassage.

Nous souhaitons que la Municipalité réponde aux questions suivantes:

1. Quelles seront les mesures prises pour réduire les nuisances dans les quartiers?
2. Comment la Municipalité découragera-t-elle les habitants de Renens de sortir leurs déchets encombrants déjà le dimanche, car c'est ce jour-là que la population a le plus de temps libre?

3. Qui veillera à ce que les trottoirs restent encore praticables malgré les tas de déchets encombrants déposés pendant trois jours?
4. Quand et comment la Municipalité évaluera-t-elle la praticabilité de ce nouveau système de ramassage de déchets encombrants?
5. Si ce mode de ramassage ne s'avère pas concluant, serait-il possible d'instaurer un ramassage 4 fois par an mais sur un jour de dépose seulement? Les Verts ne souhaitent pas voir disparaître ce service à la population, nous souhaitons toutefois que cela soit fait de manière à ne pas gêner les habitants de la ville inutilement."

Le Président ouvre la discussion sur l'interpellation de M. Oppikofer.

M. Michel Peretten, Municipal, apporte des précisions. La Municipalité a décidé qu'étant donné l'ouverture le 7 janvier 2008 de la nouvelle déchetterie intercommunale de Malley, qui regroupe les communes de Prilly, Lausanne et Renens, de diminuer le ramassage des déchets encombrants à quatre fois par année et de maintenir les deux vide-greniers. La tendance des communes avoisinantes est de supprimer le ramassage des encombrants, par exemple Prilly et Crisser dès 2008. Ecublens l'a déjà fait il y a deux ans. La déchetterie de Malley, qui comprendra très probablement une "ressourcerie", permettra de donner une deuxième vie aux objets de valeur. Cette solution a pour but de favoriser le tri à la source, au contraire du tas de déchets encombrants que l'on voit actuellement, et qui font l'objet d'un tri très limité. Une information complète parviendra à la population par le biais du calendrier de ramassage, du carrefour Renens-Info et d'un tous ménages spécifique. Quant à laisser la possibilité de laisser ses encombrants deux jours, le lundi et le mardi et qu'on ramasse depuis le mercredi, c'est un essai qu'on va faire pour essayer de laisser les gens le temps de chiner. Mais on verra bien après une fois ou deux si cela ne va vraiment pas, on ne laissera qu'un jour de dépôt avant le ramassage. "

La parole n'est plus demandée, la discussion sur cette interpellation est close.

- **Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge): interpellation sur les parcs à vélos.** "Le postulat Matti mettait en valeur l'intérêt écologique des combinaisons vélo + transport public. Il se préoccupait des usagers des bus ou trains qui ont besoin de leur vélo à la fois en début de trajet pour arriver à l'arrêt et en fin de trajet pour atteindre leur destination. Ces usagers ont évidemment besoin de transporter leur vélo dans le véhicule. Mais il y a d'autres personnes qui ont besoin du vélo seulement au début du trajet ou seulement à la fin et qui n'ont donc pas besoin de le faire transporter. Pour ceux qui en ont besoin seulement en fin de trajet, il y a les locations type Ouest roule, en vigueur à la gare de Renens pendant une bonne partie de l'année. Et pour ceux qui en ont besoin seulement en début de trajet? Beaucoup hésitent à laisser leur vélo toute la journée à un arrêt parce qu'ils ne peuvent pas l'attacher et ont peur de ne pas le retrouver le soir. Ce manque d'endroit où attacher son vélo est flagrant sur le côté nord de la gare de Renens, mais encore bien plus aux arrêts TL. Je profite donc de la discussion engendrée par le postulat Matti pour venir aux nouvelles et je dépose l'interpellation suivante :

Où en est la Commune dans ses plans et ses projets pour sécuriser les parcs à vélos aux alentours des arrêts ?

Le Président ouvre la discussion.

Mme Tinetta Maystre, Municipale constate avec plaisir qu'effectivement à Renens la circulation à vélo augmente. Cette augmentation qui s'est faite lentement, s'est faite franchement depuis la venue de l'ECAL. Il y a effectivement plus de trafic cycliste à Renens. L'interpellation proposée s'est faite ce soir officiellement, mais on peut préciser que d'autres conseillers communaux l'ont déjà faite de façon orale et qu'il y a un poste au budget qui permet, progressivement, de répondre à cette demande. Cette année, il y aura des interventions à la gare, en collaboration avec les CFF et autour de l'ECAL pour répondre à cette attente qu'il y a du côté des étudiants de l'ECAL. Par ailleurs, au niveau intercommunal, il devrait y avoir l'an prochain la possibilité d'engager un délégué en mobilité douce, qui permettra de réfléchir à la question au niveau intercommunal. C'est une affaire à suivre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur cette interpellation est close.

- **M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) motion sur le vaccin antigrippe.** "La grippe est souvent banalisée, pourtant chaque année elle revient et peut entraîner des décès, entre 500 et 1000 annuellement dans notre pays. En France, les spécialistes s'attendent à plus de 4 millions de cas, soit deux fois plus que l'an dernier, nous pouvons facilement extrapoler ces chiffres. De plus en plus d'entreprises publiques et privées offrent le vaccin à leurs collaborateurs. Migros et Nestlé le font depuis plusieurs années.

Le coût de ce vaccin est de l'ordre de 25 francs. A Renens, le taux d'absentéisme est de 10 jours par EPT, dont probablement une bonne partie à cause de la grippe. Cette mesure est avantageuse pour la Commune, car à partir de 16 jours de maladie "économisés" (tout personnel confondu), la Commune rentre dans ses frais.

Ainsi, je propose donc **la motion** suivante:

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'offrir systématiquement le vaccin contre la grippe pour son personnel."

Le président ouvre la discussion sur cette motion.

Mme Marianne Huguenin, syndique, précise que ce n'est pas une motion, c'est un vœu. "C'est quelque chose qui est de la compétence interne de la Municipalité, mais on le prend volontiers. Cela avait été évoqué à une certaine époque, mais cela n'avait pas été fait pour une raison que je dois répréciser. On vous répondra et si cela nous semble adéquat, on ira dans ce sens."

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce vœu est close.

- **M. Gian-Luca Ferrini (PSR)** "Une construction sur trois dans le canton de Vaud ne respecte pas **la loi vaudoise sur l'énergie**. Je pose donc l'interpellation suivante: Quelle est la procédure effectuée par la commune concernant le respect du règlement du 4 octobre 2006 sur l'application de la loi cantonale du 16 mai 2006 sur l'énergie? Notamment pour le respect de l'article 140 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'Aménagement du territoire et les constructions? En clair, je souhaite tout

simplement connaître les démarches effectuées par la commune lors de l'attribution d'un permis de construire. En particulier pour la vérification du respect de la norme SIA 380, relative au calcul du bilan énergétique."

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, annonce une réponse écrite à cette question technique.

14 Propositions individuelles et divers.

M. Walter Siegrist (RCDR) : "Je voulais faire cette intervention lors du dernier conseil, mais vu l'heure tardive et le caractère peu urgent, je n'ai pas eu droit à la parole, aujourd'hui je dis, heureusement, car il y a un 2^{ème} motif qui m'irrite.

Le jeu de la chaise musicale à Berne où on fait voter le peuple, puis on change d'avis, c'est un peu comme pour la démocratie participative, on fait venir la population, on l'écoute, on lui présente les projets, on fait voter les gens pour voir la tendance, mais le Jury choisit un autre projet. Ne soyez dès lors pas étonnée que de moins en moins de gens vont vous suivre car, même avec votre démocratie participative, vous faites ce que vous voulez, Mme Huguenin.

Bon revenons au 1^{er} motif. L'ECAL. Je crois savoir que tout le monde est d'accord sur le fait que la venue de l'ECAL dans notre commune redore le blason de Renens. Maintenant que l'inauguration a eu lieu, que les petits-fours ont été mangés, que des discours ont été prononcés, sachez, Madame la syndique, que toute médaille a un revers. Les différents orateurs ont salué l'excellente collaboration, entre tous les partenaires à savoir le propriétaire, les locataires, les architectes, les autorités communales et cantonales. Certains ont même souligné que tout cela n'a été possible que grâce à une collaboration étroite avec des privés et surtout des fonds privés.

Un des principaux donateurs de l'ECAL n'est autre que le propriétaire d'IKEA qui a ouvert sa bourse pour plus de CHF 500'000.- Il a une réputation d'être un peu "râpe" et pourtant, sachez que sous son impulsion, l'entreprise IKEA emploie de nombreuses personnes handicapées à qui on a donné un poste leur permettant de travailler selon leur handicap. C'est l'entreprise de la région qui en emploie le plus.

En outre, il donne régulièrement des dons à des gens qui ont des projets ou des objectifs auxquels il croit et qu'il partage, mais tout ceci se fait dans une grande discrétion et sans tapage.

Voilà pourtant que dans le journal résistance de septembre-octobre, votre parti critique le fait que le propriétaire d'IKEA, M. Ingvar Kamprad soit au bénéfice d'un forfait fiscal de CHF 200'000.- alors qu'il a une fortune de plus de 36 milliards. Votre parti oublie tout simplement un des principes fiscaux internationaux qui dit que les éléments de la fortune immobilière sont taxables là où se situe le bien. Dès lors, les arguments et comparatifs qu'avance votre parti sont tronqués et ne correspondent pas à la vérité. De plus, je ne suis pas persuadé que si M. Kamprad payait des impôts plus importants dans le canton et à Epalinges, cette manne de CHF 500'000.- serait venue à l'ECAL.

Dans votre discours inaugural, vous parliez de la mayonnaise que tous les acteurs avaient réussi à faire monter pour le projet ECAL-IRIL, veillez dès lors à ce que la

mayonnaise ne tourne pas au vinaigre et il serai bon que vos amis politiques cessent de cracher dans la soupe, faute de quoi, des projets d'envergure, impliquant des partenaires publics et privés, tel que celui qui a été inauguré samedi 29 septembre ne verront pas le jour."

Mme Marianne Huguenin, syndique s'étonne du vinaigre mis par M. Siegrist dans cette période qui est pratiquement hors campagne électorale. "Je ne vais pas m'étendre sur les chaises musicales, j'ai déjà dit ce que j'avais à dire. J'ai principalement à m'en expliquer envers mes électeurs et j'imagine que M. Siegrist n'en est pas un... Sur le fonds: je ne me permettrais pas de vous attaquer ici dans la gestion de la commune de Renens sur la base d'un texte écrit dans un journal cantonal ou national de votre parti. Nos partis ont des vies cantonales, nationales, ils écrivent des choses, nous faisons ici des choses différentes, vous en tant que conseiller communal, nous en tant que Municipalité, et moi en tant que syndique. La mayonnaise avec l'ECAL a pris, elle a bien pris, nous avons un partenariat dans le cadre de l'ECAL , de l'EPFL, des Ateliers de la ville de Renens et de la Municipalité qui joue très bien et il ne faut pas y mettre du vinaigre.

Mme Anne Holenweg (PSR) intervient sur la Maison du Peuple: Un peu d'histoire d'abord pour replacer le contexte des maisons du peuple. Suite à la grève générale de 1918, les militants socialistes et syndicaux ont été interdits de réunion dans les lieux publics. Pour pouvoir se réunir, discuter et prévoir leurs actions, ils ont acheté des maisons (un peu partout en Suisse et en Europe), ce sont les maisons du peuple. Il n'en reste pas beaucoup qui sont en mains encore de collectifs, qui se sont élargis et qui gèrent ces maisons du peuple. Il y en a trois ou quatre en Suisse. La Maison du Peuple de Renens en est une. Je vous invite à aller la découvrir ou la redécouvrir les 16 et 17 novembre, il y a portes ouvertes, vous verrez la liste des membres actuels de la Maison du Peuple, ce ne sont plus uniquement les socialistes et les syndicalistes, c'est beaucoup plus large. Venez aussi y découvrir la musique et les photographie qui vous y attendront. Vous pouvez aussi vous inscrire pour le repas du samedi à midi, où nous aimerions remplir le restaurant du Bol d'Or, sis au rez-de-chaussée de la Maison du Peuple. A signaler également le jeu de cartes organisé par la Fanfare de Renens, qui a également une part sociale à la Maison du Peuple.

Mme Bastienne Joerchel Anhorn (Les Verts) fait une annonce au nom de l'Association des parents d'élèves de Renens, qui organise le samedi 17 novembre un "café-petit-déjeuner", de 9 h 30 à 11 h 30, à la salle paroissiale de l'église catholique, consacré au thème du jeu vidéo. Une personne viendra discuter avec les parents de ce phénomène qui touche probablement toutes les familles et mettra en avant les points négatifs, mais également les points positifs du jeu vidéo. C'est une nouvelle formule, avec le petit-déj. offert par l'association.

M Jean-Marc Dupuis (RCDR) annonce la fête de paroisse de samedi dans cette salle. Il annonce également que la paroisse est à la recherche d'un ou une secrétaire paroissial-e. C'est un poste rémunéré environ 10 à 15%; il faut maîtriser le français, avoir quelques connaissances de l'église et des connaissances informatiques en word,

excel et outlook. Il faut s'adresser à Mme Semoroz, coordinatrice du conseil paroissial.

Le Président remercie chacune et chacun pour son travail et donne rendez-vous au jeudi 6 décembre 2007 à **19 heures** à la Salle de Spectacles.

La séance est levée à 22. 40.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller

N.B. Modifications à la liste des membres du Conseil communal:

Enlever Mme Florence Widmer et rajouter:

Mme Sylvia Mermoud, Verdeaux 7c, 1020 Renens, tél. privé 021 635 72 73,
mobile 076 445 00 42, adresse électronique: sylviamermoud@yahoo.fr